

OFFICIEL. ASSEMBLEE GENERALE

L'ETAT DE LA LOUISIANE, SESSION REGULIERE DE 1908.

LOI No 98

Projet de loi de la Chambre No 392. Par M. Johnson, rapporteur du comité des allocations.

LOI

Faisant des allocations pour défrayer les dépenses ordinaires du gouvernement...

DU FONDS GENERAL

Département de l'Enseignement

Pour traitement du Gouverneur pour l'année finissant le 30 juin 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

LIEUTENANT GOUVERNEUR.

Pour traitement du Lieutenant-Gouverneur pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille cinq cents dollars, \$1,500.

AVOCAT GENERAL.

Pour traitement de l'Avocat Général pour l'année finissant le 30 juin 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

SECRETARE D'ETAT.

Pour traitement du Secrétaire d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, cinq mille dollars, \$5,000.

BIBLIOTHEQUE D'ETAT.

Pour traitement de la Bibliothèque d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, neuf cents dollars, \$900.

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Pour traitement de l'Auditeur des Comptes Publics pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

AGENT SPECIAL DE L'AUDITEUR.

Pour traitement de l'Agent Spécial de l'Auditeur pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille cinq cents dollars, \$2,500.

TRESORIER D'ETAT

Pour traitement du Trésorier d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement de l'Assistant Trésorier d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, mille dollars, \$1,000.

Pour traitement de l'Assistant Trésorier d'Etat adjoint pour l'année finissant le 30 juin 1909, six cents dollars, \$600.

Pour traitement de l'Assistant Trésorier d'Etat adjoint pour l'année finissant le 30 juin 1909, six cents dollars, \$600.

Pour salaire du messenger du bureau du Trésorier d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1909, cent cents dollars, \$100.

DEPARTEMENT JUDICIAIRE.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, trente mille dollars, \$30,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour traitement des Juges de la Cour Suprême pour l'année finissant le 30 juin 1909, deux mille dollars, \$2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1910, six mille cinq cents dollars, \$6,500.

CHEMINS DE FER Green & Crescent New York, Baltimore, Philadelphia, Washington, Cincinnati, Norfolk, St-Louis, Birmingham.

Les trains quittant la Nouvelle-Orléans à 1:30 p. m. ont un Birmingham Sleeper, dans lequel les voyageurs peuvent rester jusqu'à 7:00 a. m.

"OZONE ROUTE" EXCURSIONS \$1.00 ALLER ET RETOUR DIMANCHES ET MERCREDIS

EXCURSIONS \$1.00 ALLER ET RETOUR DIMANCHES ET MERCREDIS

\$1.00 EXCURSIONS DU DIMANCHE A Partir du 29 Mars.

I. C. R. R. McComb City ET Points Intermédiaires.

Y. & M. V. R. R. Baton Rouge ET Points Intermédiaires.

NOTRE SERVICE A L'EST N'A PAS D'EGAL

CINCINNATI LOUISVILLE CHICAGO

MINERAL WELLS ?

Dallas et Ft. Worth.